



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



SOMMAIRE

Mot du président et remerciements du directeur	3
Président et Collaborateurs CNAV & COFIDA	4
Organisation	6
Secteur promotion professionnelle	7
Mandats et prestations	13
Secteur conseil & formation	20
Secteur Assurances	26
Situation de l'agriculture neuchâteloise 2024	29

MOT DU PRÉSIDENT

En 2024, le Grand Conseil a dû valider deux rapports en lien avec l'agriculture. Le premier : rapport quadriennal sur l'agriculture et la viticulture et le second : améliorations structurelles agricoles. Ces deux rapports ont été traités conjointement par la commission nature lors de trois séances.

Il s'avère que les questions relatives à la politique agricole sont multiples et très diversifiées. Bien que le Conseil d'Etat ait présenté un état détaillé de l'agriculture et de la viticulture, beaucoup de questions d'ordre plus général ont été posées. Il devient difficile de parcourir et d'expliquer l'ensemble de la politique agricole à des personnes qui n'ont pas toutes les cartes en main. On ne se rend pas toujours compte de la complexité de l'agriculture et de sa politique. Comment par exemple expliquer la loi sur le droit foncier agricole, la valeur de rendement agricole, le droit à racheter à la valeur de rendement, les exigences requises pour exploiter un domaine, les différences d'endettement des exploitations, pourquoi les fermes sont-elles si grandes et j'en passe.

Pour répondre à toutes ces interrogations, une délégation de représentants de l'agriculture neuchâteloise a été invitée à se rendre au château pour répondre aux questions des commissaires de la commission nature. Ce fut un échange intéressant mais il fut impossible de tout traiter. C'est dans ces moments-là que l'on se rend compte du fossé à combler pour que l'on comprenne notre profession. C'est peut-être grâce à des rencontres comme celles-ci que l'on peut tisser des liens entre les différents acteurs de la société. Je tiens ici à remercier les personnes qui ont participé à cette séance, Madame Anne Challandes - présidente de l'association de paysannes et femmes rurales ; Messieurs Vincent Perrin - membre d'Uniterre et du comité CNAV ; Léo Blättler – agriculteur et apiculteur ainsi que notre directeur Yann Huguelit.

Grâce à ce temps passé en commission, les crédits alloués aux améliorations structurelles ont été adoptés au Grand Conseil à l'unanimité (97 oui - 0 abstention - 0 non).

En deuxième partie d'année, la votation « pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) » a été refusée par 63 % du peuple suisse (Neuchâtel 56.4%). Ce résultat a été atteint en partie grâce à la mobilisation des familles paysannes qui ont su expliquer ce que l'agriculture faisait déjà pour la biodiversité.

Pour conclure, je remercie les collaborateurs de la CNAV, les agriculteurs, les viticulteurs et les autorités cantonales qui permettent à la Chambre d'agriculture et de viticulture de mener à bien sa mission.

REMERCIEMENTS DU DIRECTEUR

Nos vifs remerciements vont tout d'abord à vous, les membres de notre organisation faîtière. Votre appui et votre confiance sont importants dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit, en premier lieu, du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et de leurs collaborateurs et chefs, respectivement M. Johannes Rösti sous la conduite de M. Laurent Favre, conseiller d'Etat et chef du Département du développement territorial et de l'environnement.

Nos remerciements particuliers vont encore au Pôle Terre et Nature et à son nouveau directeur M. Laurent Winkler, pour notre partenariat en matière de formation professionnelle, ainsi qu'à Mme Mireille Bühler, directrice de Neuchâtel – Vins et Terroir et à son personnel.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. À ce titre, AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, et ce dans le cadre de notre convention intercantonale.

Rappelons encore que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est de plus en plus capital pour la défense des intérêts agri-viticoles au niveau national.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 peuvent témoigner d'un travail d'équipe et d'un engagement au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise. Je ne peux que les remercier de cet état d'esprit positif et proactif.

Président et Collaborateurs actifs CNAV



Stéphane Rosselet
Président



Yann Huguelit
Directeur



Jonathan Amstutz
Resp. secteur
gestion et admin.
Enseignant Pôle TN



Laetitia Balossi
Resp. secteur
assurance



Emilie Fragnière
Resp. secteur
formation
Conseillère agricole



Nathalie Arnaud
Secrétaire



Justine Derendinger
Secrétaire



Sarah Ducommun
Secrétaire



Camille Nonin
Secrétaire



Laël Boissier
Stagiaire



Josée Sandoz
Secrétaire-
Comptable



Florence Matthey
Gérante Anapi
Conseillère agricole



Sarah Haussener
Conseillère en
assurance



Ludivine Houlmann
Conseillère en
assurance



Gilles Aeschlimann
Conseiller agricole
Enseignant Pôle TN



Valère Chappuis
Conseiller agricole
Enseignant Pôle TN



Lucienne Gaillard
Conseillère agricole
Enseignante Pôle TN



Béatrice Manceau
Conseillère agricole
Enseignante Pôle TN



Luca Raboud
Conseiller agricole
Enseignant Pôle TN



Loris Rapin
Conseiller agricole
Enseignant Pôle TN



Élodie Vuillermet
Conseillère agricole
Enseignante Pôle TN

Président et Collaborateurs actifs COFIDA SA



Yann Huguelit
Président



Fanny Boss-Hoffmann
Directrice



Anouck Bart
Comptable



Christelle Biolley
Comptable



Helena Gomes
Comptable



Bernadette Lauber
Comptable

Organisation

La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture est une association au sens des articles 60 et suivants du CCS et est régie par des statuts. Les cotisants agriculteurs/trices, viticulteurs/trices, sociétés d'agriculture, associations et fédérations agricoles neuchâteloises sont membres.

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.



"Scannez ce code pour consulter les statuts"

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à CHF 10.50 par ha SAU exploité.

Pour information, la CNAV ne conserve que CHF 1.50/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations à titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Ainsi, suite à la modification de la loi cantonale du 2 septembre 2014, la profession participe aussi à la promotion des produits du terroir à hauteur de CHF 2.-/ha, montant prélevé par la CNAV.



"Scannez ce code pour consulter la liste des membres, du comité, comité directeur et CCFA"

Secteur Promotion professionnelle

Lancement d'une pétition en soutien au monde agricole - Janvier 2024

La pétition de l'USP et des Chambres a été déposée auprès des autorités fédérales ainsi qu'aux principaux acteurs du commerce (Coop, Aldi, Lidl et Migros). M. Stéphane Rosselet a participé à la remise du texte et des revendications au centre principal de la Coop à Bâle. Les revendications sur le prix seront prochainement débattues dans le cadre des interprofessions et chaque représentant de producteurs, au sein de leur propre filière, doit exiger une augmentation du prix à la production. En ce qui concerne la charge administrative et les exigences de contrôle, nous aurons l'occasion de proposer des mesures concrètes lors d'une rencontre entre l'Office fédéral de l'agriculture et les chambres romandes dans les prochains mois. À très court terme, le statu-quo des mesures actuelles et l'amélioration de l'efficacité de certaines mesures, avant la mise en place d'une politique agricole et alimentaire à l'horizon 2030, sont nécessaires. Donner des perspectives, c'est s'assurer de mesures stables pour 10 ans permettant de garantir une sécurité alimentaire et un revenu agricole. Les modifications d'ordonnances intempestives doivent être proscrites. Au niveau cantonal, une résolution a été votée par le Grand Conseil et transmise au Conseil fédéral le 21 février dernier. Le projet de résolution amendé a été accepté par 87 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions et démontre le soutien politique des autorités cantonales aux changements à adopter.



Réaction aux propos d'un acteur du marché - Mars 2024

Au vu des propos tenus par M. Tristan Cerf, porte-parole de la Fédération des coopératives Migros, la CNAV a fait paraître un communiqué de presse.

La CNAV a été estomaquée par les propos tenus par le porte-parole de la Fédération des coopératives Migros dans l'émission A Bon Entendeur du 12 mars 2024. M. Tristan Cerf a largement dépassé les bornes en évoquant les paysans comme des guignols. Dans un climat tendu et compte tenu des difficultés déjà évoquées du monde agricole dans le cadre des revendications de début d'année et de la pétition déposée par les organisations agricoles, nous avons de la peine à entendre ce message. Comment la profession peut-elle travailler sereinement alors que l'un des deux principaux acheteurs de denrées alimentaires suisses fustige ses fournisseurs ?

La CNAV est consternée et a demandé des excuses publiques de la Migros à l'égard des exploitations agricoles neuchâteloises. Elle se pose aussi la question de savoir comment nous arriverons à assurer un comportement courtois dans les futures discussions. Les exemples des pays voisins de Suisse devraient servir de leçon à ceux qui lancent des messages d'affront.

Élections communales - Avril 2024

Le renouvellement des autorités communales est à l'ordre du jour et le comité a transmis la liste des candidat(e)s agriculteurs, viticulteurs ainsi que leurs conjoint(e)s et enfants engagés dans l'exploitation tout comme les autres personnes actives dans notre domaine. La CNAV souhaite une forte délégation dans les différentes régions. La présence de notre profession au sein des autorités communales est importante, ceci afin de rappeler parfois que les enjeux en termes de cohabitation ou d'autres règlements doivent se faire en bonne intelligence avec le monde agricole. Ci-dessous les élu(e)s des communes respectives :

Littoral

Boudry : -

Cornaux : Laurent Krebs.

Cortailod : Jocelyn Vouga et Olivier Félix.

Cressier : -

La Grande Béroche : Olivier Brunner, Gilles Pierrehumbert, Philippe Pierrehumbert, Olivier Porret.

Laténa : Alain Gerber, Vanessa Renfer, Edouard Clottu, Christophe Aubert, Edith Degiorgi, Christophe Dolder.

Le Landeron : Joël Bader.

Lignières : Elodie Bonjour, Fabrice Bonjour, Maxime Bonjour.

Milvignes : Walter Willener.

Neuchâtel : Nicolas De Pury, Thomas Perret.

Rochefort : Jacky Nussbaum, Ludovic Renaud.

Vallées

La Côte-aux-Fées : Benoît Erb, Fabien Pétremand.

Les Verrières : Vincent Wieland, Frédéric Wieland, Maryline Rosselet-Christ, David Sancey, Louis Sancey.

Val-de-Ruz : Claudine Geiser, Daniel Geiser, Jonathan Amstutz, Yves Tanner.

Val-de-Travers : Pierre-Alain Rohrer, Suzanne Gfeller, Céline Rufener Eschler, Adrien Pagnier, Florian Dreyer, Yann Klauser, Niels Rosselet-Christ, André Rosselet, Loïc Frey, François Rosselet-Christ, Jason Schweizer.

Montagnes

Brot-Plamboz : Célien Currit, Fabien Haldimann, Pierre-Eric Jacot, Christian Jeanneret, Hervé Maire, Jean-Bernard Maire, Joëlle Maurer, Pierre-Yves Nicolet, Guillaume Zwahlen.

La Brévine : Olivier Bachmann, Jérémy Huguenin, Louise Leuenberger, Léonore Rosselet, Paul-Eric Rosselet, Steven Rossier, Aurélie Sauser.

La Chaux-de-Fonds : Christophe Ummel, Jean-Denis Christen.

La Chaux-du-Milieu : Alain Haldimann, Curdin Jeanneret.

La Sagne : Rolf Hugli, Meryl Botteron, Martial Robert, Johnny Schneiter, Bastien Ducommun.

Le Cerneux-Péquignot : Kevin Girardin, Elvina Huguenin-Dumittan, Valérie Mercier, Patrick Raymond, Frédéric Simon-Vermot.

Le Locle Conseil communal : Sarah Favre, Anthony von Allmen

Le Locle Conseil général : Sarah Favre, Anthony von Allmen, François Chopard, Valentin von Allmen.

Les Ponts-de-Martel : Jean-Jacques Cruchaud, Jean-Marc Robert, Damien Benoit, Dominik Fässler.

Les Planchettes : Didier Calame, Cédric Jacot, André Feuz, Vincent Gygi, Jérémy Chopard.

NON à l'initiative populaire fédérale "Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage" (Initiative biodiversité) - Juin-septembre 2024

Le comité contre l'initiative pour la biodiversité a été dévoilé en juin 2024. Une large alliance est montée au créneau pour expliquer les risques de l'initiative dite biodiversité en votation populaire le 22 septembre 2024. Dans les grandes lignes, le texte voulait limiter la production durable d'énergie, de denrées alimentaires et restreindre l'exploitation forestière ainsi que le tourisme. Au niveau national, les partis politiques du Centre, de l'UDC, du PLR ainsi que les associations professionnelles de l'Union des arts et métiers (USAM) et l'Union suisse des paysans (USP) s'y sont opposés. Pourquoi y être opposé malgré les engagements importants pour la biodiversité ? L'agriculture travaille avec la biodiversité et s'engage à la maintenir sur une base volontaire dans le cadre d'une législation actuelle suffisante pour la nature comme pour le paysage. Cette initiative est extrême, inefficace et même inutile. La mise sous cloche de 30% du territoire national, correspondant aux cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure réunis, deviendrait une nouvelle réserve pour la biodiversité. Cette situation se traduirait par une réduction de la production alimentaire. L'expérience des réseaux écologiques au sein du canton démontre que ce n'est pas la quantité qui compte mais la qualité. Ainsi, augmenter de manière disproportionnée les réserves n'est pas la bonne solution. Pour rappel, la profession accorde déjà 19% de la surface agricole utile pour la biodiversité, ceci sans compter les estivages qui couvrent une surface complémentaire comptant des prairies riches en espèces. En outre, le 9 juin 2024, le peuple a voté un ensemble de lois en faveur des énergies renouvelables. L'application de l'initiative biodiversité irait à contre-sens du souhait du peuple. Au vote final, le résultat concernant la campagne de votation a été clair et la mobilisation des régions et des agriculteurs y est pour quelque chose. Les vidéos et témoignages engagés dans le cadre de notre campagne ont porté leurs fruits.



Retrouvez les vidéos sur notre chaîne Youtube

Suppression de l'exigence de 3,5 % de SPB sur terres assolées - Juin 2024

La CNAV a travaillé pour que la motion Grin soit acceptée par le Conseil des États le 11 juin 2024, ce qui implique qu'il n'y aura pas d'obligation d'aménager 3,5 % de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sur terres assolées pour les PER à partir de 2025. Les SPB sur terres assolées continuent à être rémunérées selon le système actuel des paiements directs. Avec la suppression de l'exigence des 3,5 % de SPB sur les terres assolées, la mesure "Céréales en ligne de semis espacées" sera abolie à partir de 2025. Elle pourra toujours être mise en œuvre en tant que mesure régionale dans le cadre de projets de mise en réseau, selon la volonté du canton.

Corrections des mesures d'économie pour le budget 2025 - Décembre 2024

À la Confédération, la fin d'année rime souvent avec la validation du budget pour l'année suivante. Durant la session de décembre, les parlementaires fédéraux se sont prononcés sur les mesures d'économies prévues par la Confédération, à savoir :

- Une réduction prévue de 42 millions pour les paiements directs en 2025
- Une réduction prévue de 4.8 millions pour les mesures de promotion et des ventes
- Une réduction prévue de 2 millions pour les aides à la production végétale

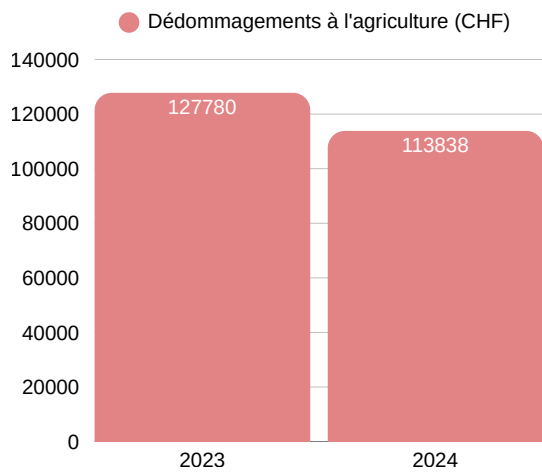
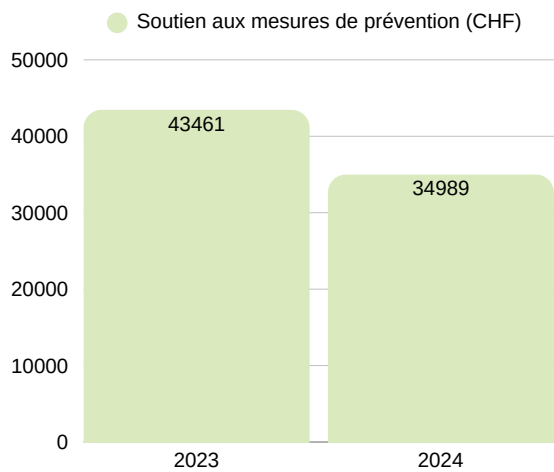
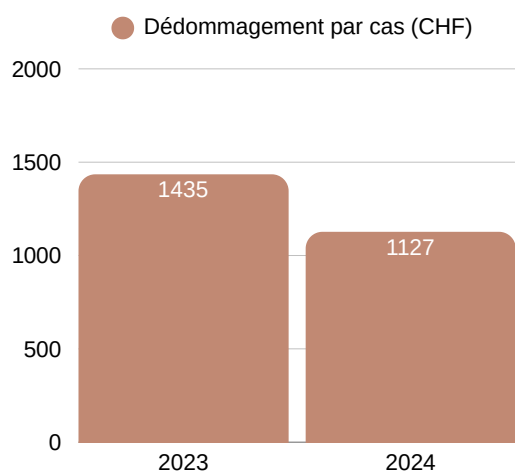
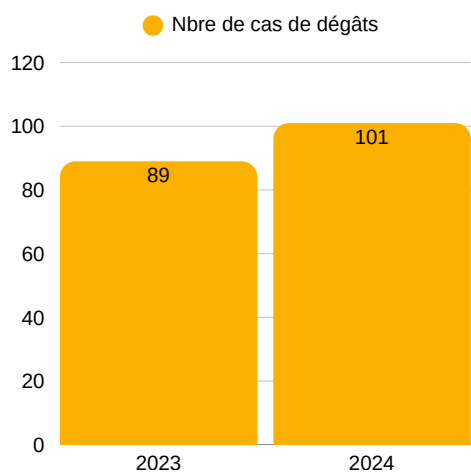
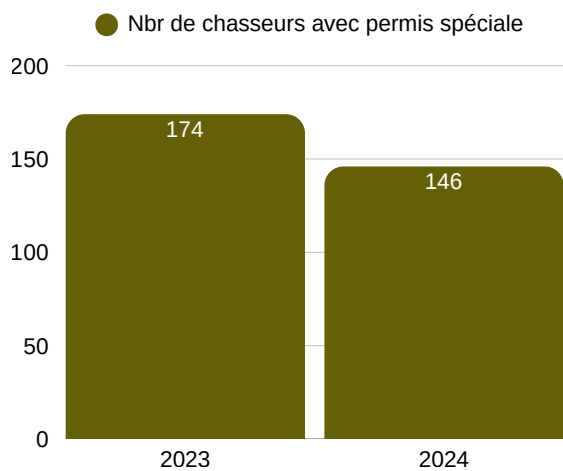
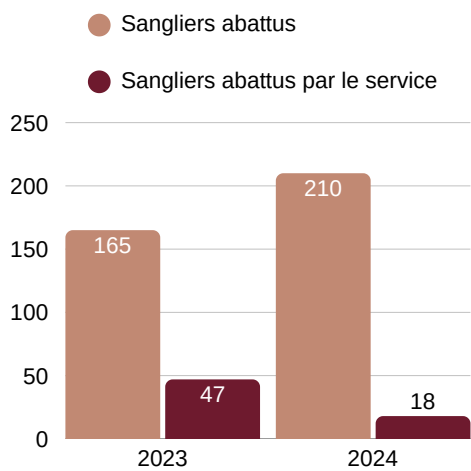
Dans la foulée, le parlement s'est prononcé aussi sur l'enveloppe financière 2026-2029 dédiée à l'agriculture. Pour rappel, ce montant définit la taille de la valise financière qui ne pourra pas être plus grande dans l'analyse du budget des années 2026 à 2029. Là encore, une réduction est aussi prévue de quelque 231 millions par rapport au crédit cadre 2022 à 2025. Dans un contexte déjà très difficile tant en raison d'une année climatique très humide que de l'apparition des premiers effets de la maladie de la langue bleue d'autre part, notre profession ne peut assumer des coupes budgétaires injustifiées d'une telle ampleur ! La CNAV s'est donc engagée afin de supprimer les réductions injustifiées.

Gestion de la faune

En 2024, 146 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal, pour une régulation importante de plus de 200 sangliers.

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont plus de 120 hectares de maïs qui furent clôturés, permettant ainsi de limiter les dommages et les pertes financières. Le soutien de CHF 275.-/ha représente un investissement global de CHF 35'000.- environ. Au total, les dégâts indemnisés en 2024 ont légèrement baissé. Cependant la nécessité de réguler les effectifs de sangliers, mais aussi de limiter les dégâts, reste une préoccupation annuelle.

Statistique gestion sangliers



Situation corneilles

La situation du peuplement des corneilles reste préoccupante tout comme celle d'autres oiseaux qui se sédentarisent (à l'exemple de l'étourneau pour la viticulture).
Nous continuons de soutenir le tir des corneilles à hauteur de CHF 3.- par paire de pattes présentée.
À noter qu'il y a eu moins de tirs en 2024 en comparaison à 2023.

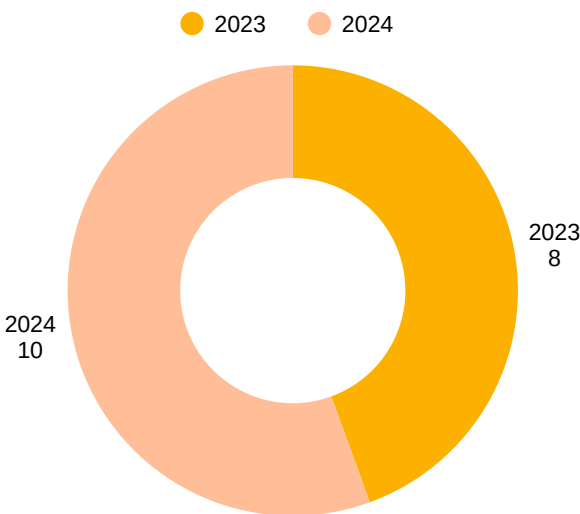
Statistiques cantonales sur la gestion des corneilles



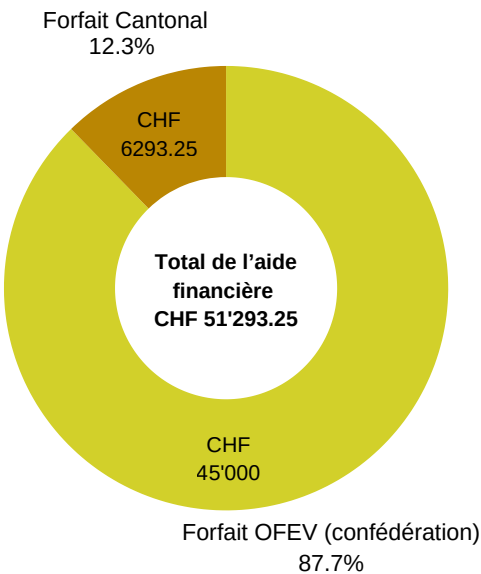
Protection des troupeaux

Le lundi 19 février 2024 a eu lieu la soirée d'information et d'échange sur le loup et les mesures mises en œuvre pour 2024.
C'est la deuxième année que cette soirée a eu lieu, en collaboration entre le SFFN et la CNAV.
Au total, dix exploitants ont pu demander un forfait bloqué sur cinq ans auprès de l'OFEV, ainsi qu'une aide cantonale et deux exploitations ont bénéficié uniquement d'une aide cantonale.
Durant l'année 2024, il y a eu dix attaques de loups sur des animaux de rentes, documentées par le SFFN. Il y en avait eu huit en 2023, soit une augmentation des attaques de 20 %.

Nombre d'attaque



Aides financières

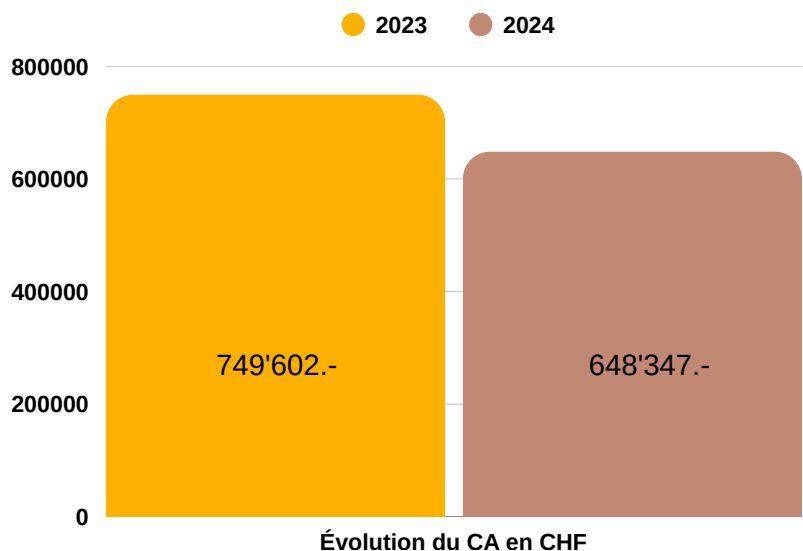
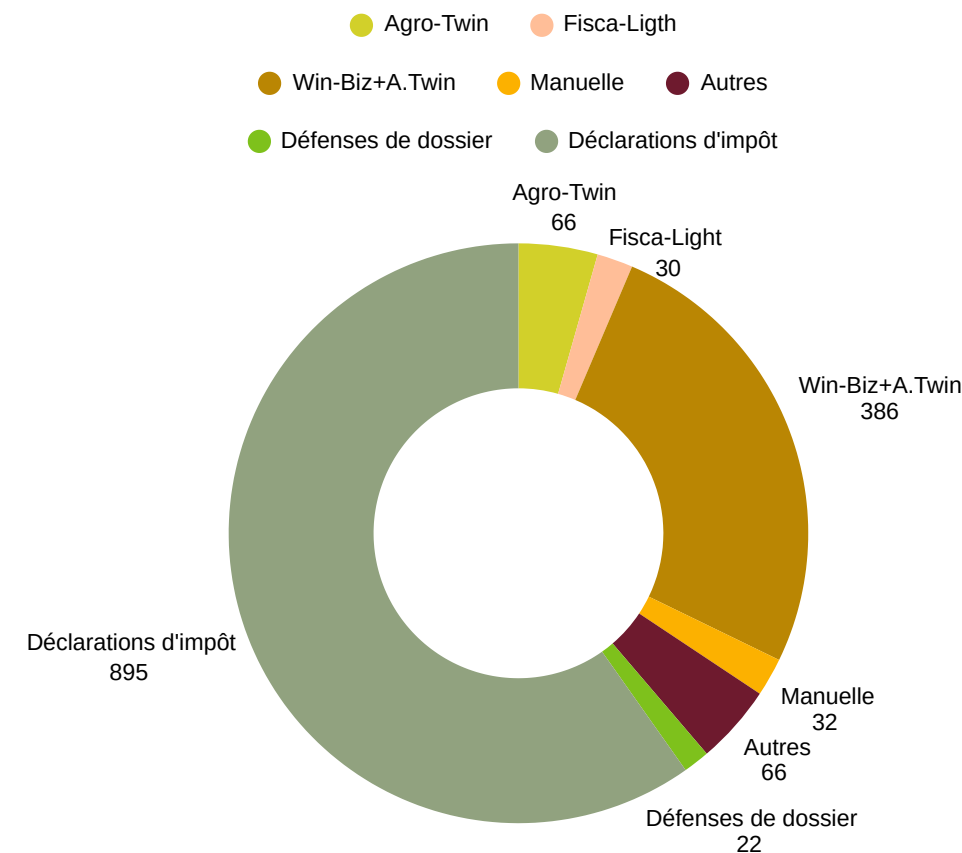


Mandats et prestations

Cofida SA

L'année 2024 est une année de transition pour Cofida entre un exercice exceptionnel en 2023 et le départ de deux collaborateurs entre 2023 et 2024. Le Conseil d'administration s'est donc passablement attelé à l'engagement de personnel en 2024. Le chiffre d'affaires qui a baissé est assumé par une gestion des charges rigoureuses en 2024 laissant une situation économique sereine pour les années à venir.

Les types et le nombre de comptabilités agricoles traitées par la fiduciaire



Viticulture

Interprofession vitivinicole neuchâteloise

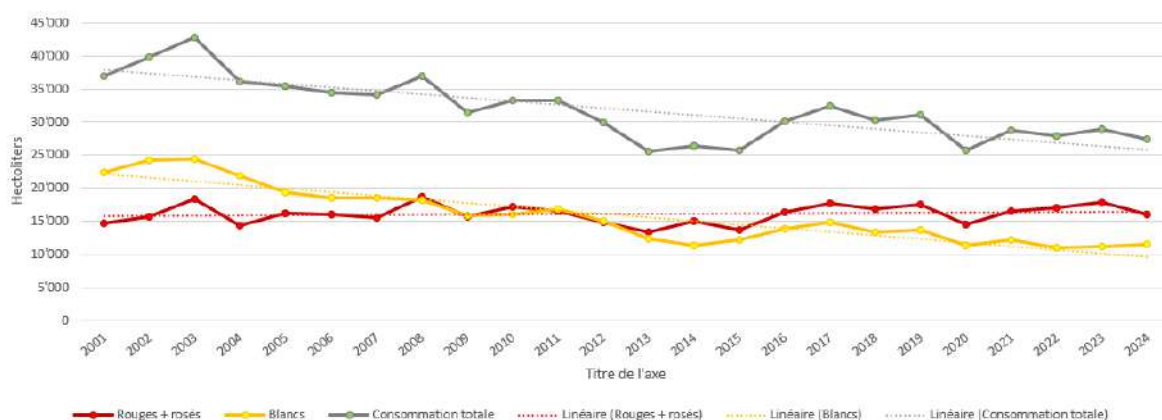
La CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN pour le traitement des dossiers viticoles. Ainsi la présidence de l'IVN est assumée par le directeur de la CNAV.

Les membres de l'IVN sont les vignerons, les vignerons-encaveurs, les encaveurs et les 3 caves coopératives. En 2024, les droits de production AOC sont restés stables à 800 g/m² pour les cépages rouges et les spécialités blanches et 900 g/m² pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont. Le prix indicatif reste aussi inchangé à CHF 5.30/kg, au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialité AOC et CHF 3.60/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC.

Au niveau de la consommation, le blanc se maintient alors que le rosé se contracte légèrement. Globalement, la consommation totale s'établit à plus de 27'300 hl.



État des stocks- 2024 Tendance de la consommation



AG IVN / 09.04.2025
OVAE

Rémy Alain Reymond

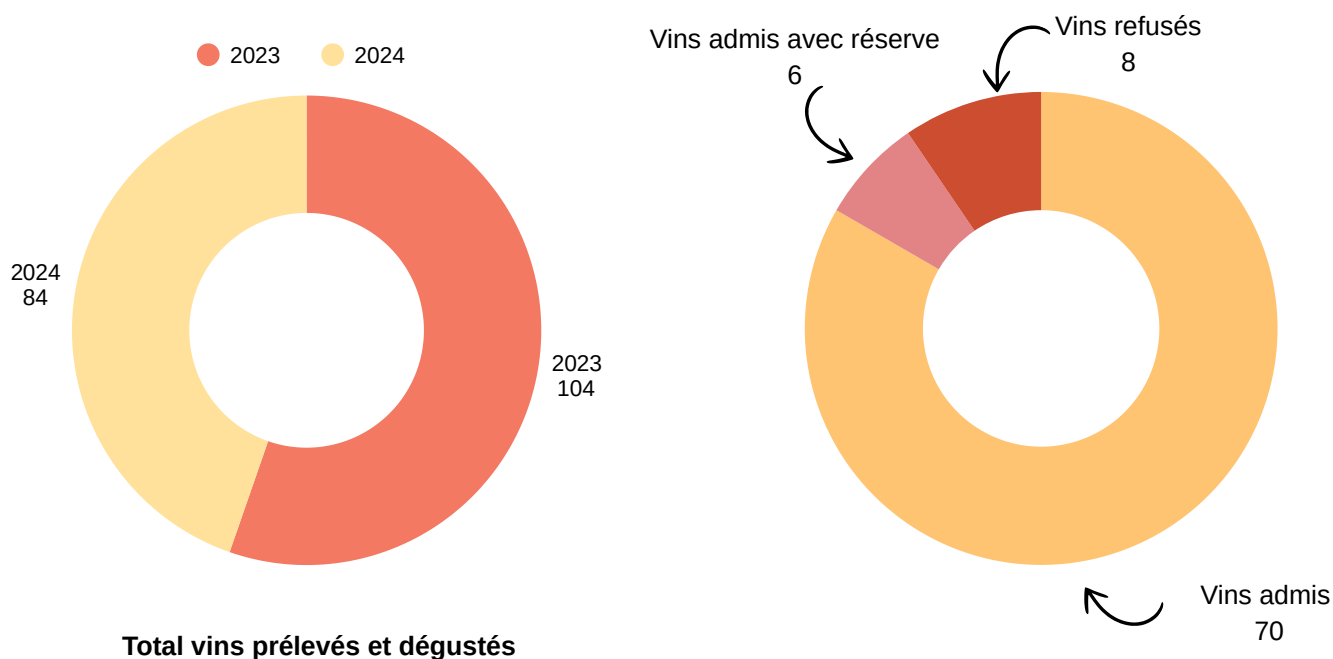
Sélection des vins de Neuchâtel 2024



Accédez à toutes les informations sur les sélections cantonales grâce à ce QR code.

Commision AOC

En 2024, trois séances de dégustation ont eu lieu. La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière, sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 17 décembre 2024 pour faire le bilan de l'exercice 2024. Conformément à l'Arrêté Dégustation AOC, à la suite des refus des vins, une seconde dégustation a eu lieu le 17 décembre 2024.



Association PI Région 3 Lacs

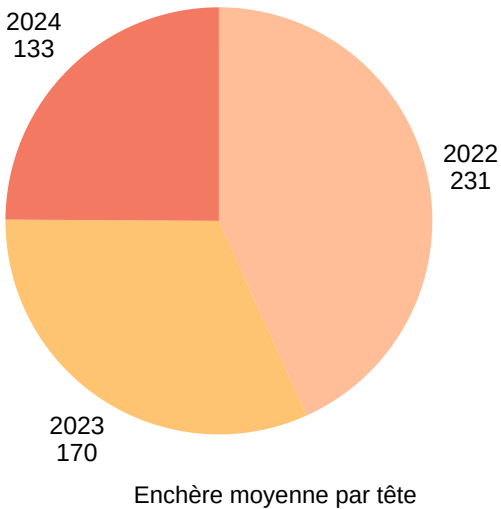
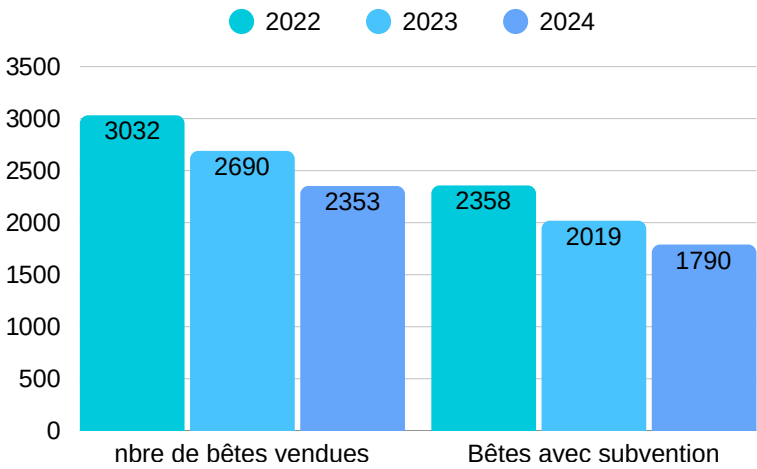
L'assemblée générale de PI3Lacs s'est tenue le 26 mars 2025 au Château de Boudry. Les comptes 2023 et 2024 ainsi que le budget 2025 ont été adoptés. L'assemblée a été suivie d'une présentation du projet Vin suisse durable par Mme Estelle Pouvreau de Prométerre.

Marché de bétail

Durant l'année 2024, 24 marchés de bétail surveillés ont pu être organisés à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel. Quelque 2'353 bêtes (-337) ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel. La fréquentation moyenne a été de 98 bêtes (-14) par marché.

En 2024, ce sont 166 agriculteurs qui ont fréquenté le marché de bétail des Ponts-de-Martel, soit 25 agriculteurs de moins qu'en 2023. Le nombre d'agriculteurs venant au marché est en baisse continue depuis 2018 (257).

Les vaches VK avaient en moyenne une valeur bouchère nette de CHF 2'563.-, dont CHF 3'023.- pour une vache taxée T et CHF 1'969.- pour une vache taxée X.



L'attribution des primes de l'Etat de Neuchâtel

En 2024, un budget identique de CHF 110'000.- sous forme de contributions a été alloué aux bêtes neuchâteloises passées sur les marchés de bétail (y.c. Provence), dont une partie sous forme de contribution distance (CHF 30.-/bête, max. 2 bêtes par marché) et une autre partie sous forme de contributions proportionnelles à la CHTAX.

Anim'Halle

En 2024, la halle agricole des Ponts-de-Martel a pu assumer pleinement ses deux fonctions à savoir la qualité professionnelle destinée à l'agriculture par le biais des 24 marchés et celle destinée aux rencontres privées qu'elles soient familiales ou de plus grandes envergures comme le Bal des Foins, le concours des taureaux, les fêtes de jeunesse, les discothèques et les expositions bovines ou de petits animaux. Les marchés de bétail ont apporté à la société un revenu de CHF 18'864.00, ce qui représente un tiers des recettes totales. Les deux autres tiers sont principalement dus aux ventes de boissons à la buvette et la location des locaux. Le bénéfice de l'exercice 2024 est de CHF 210.24.

Abattoir régional des Ponts-de-Martel

Lors de l'assemblée générale de la société coopérative, le président a évoqué une année 2024 difficile, cela notamment en raison d'un nombre d'abattages insuffisant durant le premier semestre. Malgré un certain nombre de mesures prises, les comptes 2024 présentent un déficit de CHF 18'829.-. Plusieurs membres et invités ont exprimé l'importance de maintenir cette structure dans notre canton. C'est pourquoi le comité lance un appel aux membres afin d'utiliser le plus possible cette structure régionale pour les abattages, ceci afin d'augmenter le tonnage et ainsi améliorer la situation financière de la coopérative.

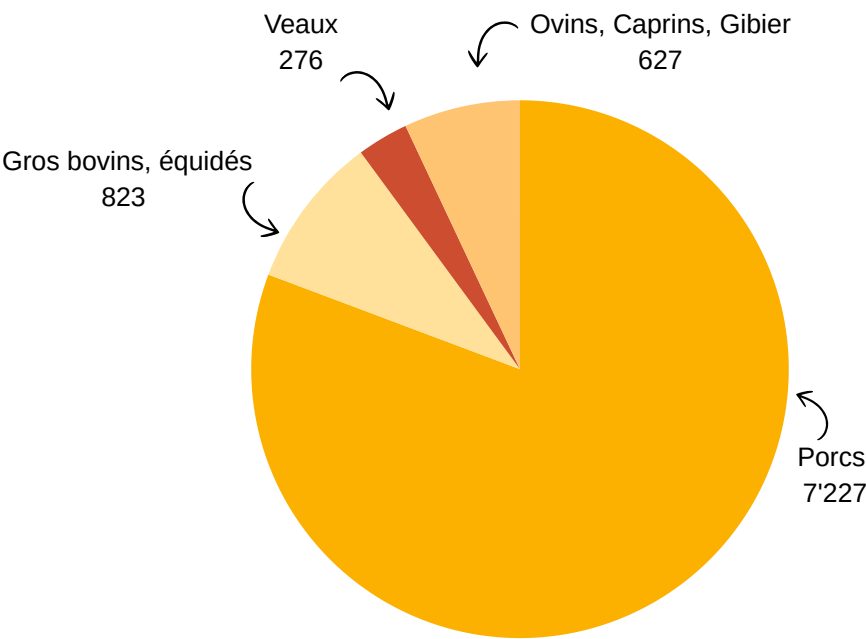


Chiffres-clés 2021 à 2024

Membres du comité et invités

Considérants	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	CHF 1'125'679	CHF 1'138'594	CHF 1'113'814	CHF 1'026'210.28
Amortissements	CHF 154'806	CHF 163'487	CHF 88'572	CHF 42'610.25
Bénéficie/Pertes	CHF 9092.-	CHF 4'842.-	CHF 74.17	CHF -18'828.76
Abattages en nombre têtes	11'139	10'876	10'031	9'635
Abattages en t Poids mort	1'174	1'132	1'053	996

Nombre d'animaux abattus 2024



Communications de base

En 2024, les manifestations neuchâteloises prévues dans la campagne "Paysannes et paysans suisses pour vous" ont été mises en place, notamment lors de **la Fête des vendanges** avec le corso fleuri sur le thème de "Blanche fête et les 7 grains " durant le week-end du 27, 28 et 29 septembre 2024.

Le 23, 24 et 25 août l'agriculture était à l'honneur lors de **Fête la Terre**. À cette occasion, la CNAV a organisé plusieurs événements : une disco, un repas suivi d'un concert avec le groupe Kitsch, ainsi qu'une Tavolata préparée par les paysannes neuchâteloises.



Fête des vendanges



Fête la Terre

Le jeudi 5 septembre, la famille Stauffer nous a accueillis sur son exploitation à l'occasion de notre journée **Agro-CNAV**.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Les pathologies du poumon des agriculteurs et leur prévention
- La culture de protéagineux à graines et leur valorisation en alimentation animale et humaine
- La gestion maîtrisée du parasitisme
- Démonstration du robot autonome D'AGXEED avec semoir

Le 16 octobre s'est tenue la journée "**Herbages bio**". Les participants se sont rendus à la Ferme du Valanvron. Cette journée a été l'occasion de développer plusieurs sujets, notamment la lutte contre les campagnols, la gestion des indésirables dans les herbages, vermifuges et résistances chez les bovins et petits ruminants.



Journée Agro-CNAV



Journée Herbages bio

Brunch à la ferme du 1er août 2024

En 2024, trois exploitations agricoles du canton de Neuchâtel ont ouvert leurs portes pour accueillir des convives autour d'un buffet campagnard généreusement garni de produits maison et de spécialités régionales. Les participants ont profité d'un moment convivial, entre découvertes du monde agricole, rencontres avec les animaux et immersion dans une ambiance champêtre.

Le succès de cet événement et la demande pour y participer restent forte d'année en année. Afin de répondre à cet engouement, nous sommes constamment à la recherche de nouveaux prestataires.

Les exploitations ayant participé au Brunch 2024 sont les suivantes :

- Famille Robert, La ferme des Tourbières, Brot-Plamboz
- Famille Quiquerez, Domaine de Bel-Air, Le Landeron
- Famille Bignens, O'Paradis des Poules, Gorgier

Nous renouvelons nos vifs remerciements à ces prestataires et à leur équipe pour l'important engagement à cet événement national.



6ème concours du Gruyère AOP neuchâtelois

Le prix du Gruyère neuchâtelois de l'année est décerné à la Fromagerie du Cerneux-Péquignot. La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) en collaboration avec l'Interprofession du Gruyère (IPG) et Neuchâtel Vins et Terroir (NVT), a organisé la septième sélection du Gruyère AOP neuchâtelois. Un jury composé de journalistes, de politiques et de gastronomes a fait son choix parmi une sélection de fromages ayant obtenu plus de 19 points sur 20 sur toute l'année 2023.

Cette année, c'est la fromagerie du Cerneux-Péquignot qui remporte le prix du meilleur Gruyère AOP neuchâtelois. Cette société de producteurs de lait est présidée par M. Philippe Pochon alors que M. Olivier Baudois s'occupe de la confection du fromage.



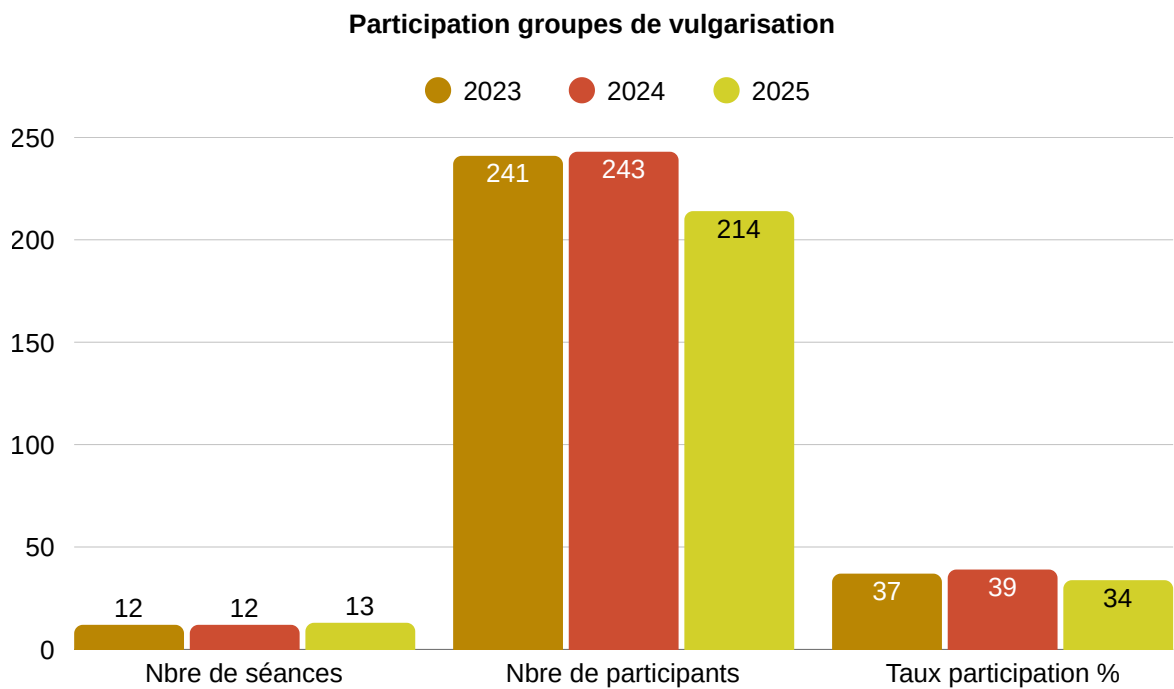
Secteur Conseil et Formation

Formation

Groupes de vulgarisation

Les séances de vulgarisation ont eu lieu du 20 au 31 janvier 2025. Les sujets suivants ont été abordés :

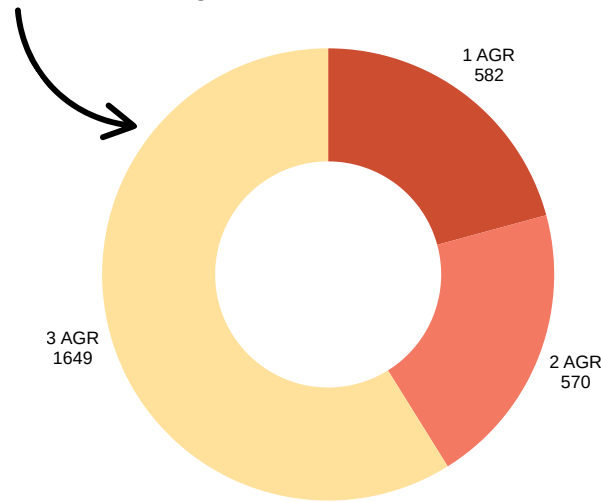
- PER 2025 – rappel PA 2023+
- Modifications d'ordonnances 2024
- PA25+, PA2030, digiflux, état de situation
- Couverture sociale obligatoire pour le/la conjoint(e) de l'exploitant(e)
- Infos recensement et PER 2025 par l'ANAPI et le SAgr
- Langue bleue et BVD, état de situation
- Nouvelles exigences IP-Suisse pour 2026
- Présentation du projet AgrolImpact
- Projet PDR de la Vallée de la Sagne et des Ponts
- Infos de l'Office phytosanitaire par M. A. Jobin



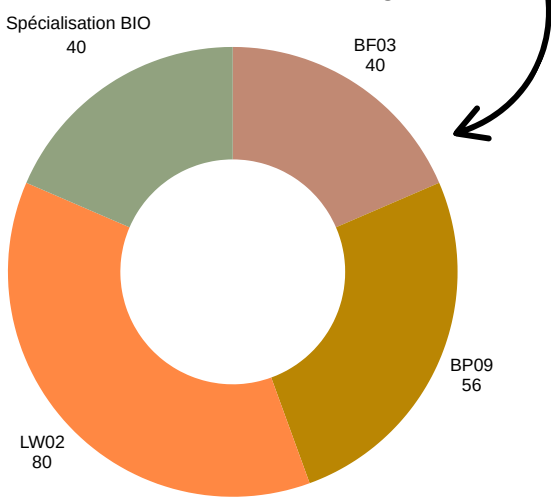
Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès du Pôle Terre et Nature (CPNE-TN), l'année 2023-2024 s'est bien déroulée pour les deux classes de chaque niveau. La coordination de la filière agricole a été assurée par Mme Emilie Fragnière.

CFC
Périodes enseignées 23-24



Brevet agricole, de la paysanne et spécialisation BIO
Périodes enseignées 23-24



Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, la CNAV est chargée de l'organisation de 8 cours (quatre jours en 1^{ère} année et quatre jours en 2^{ème} année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques qui ont lieu en dehors de l'école et de l'entreprise formatrice.

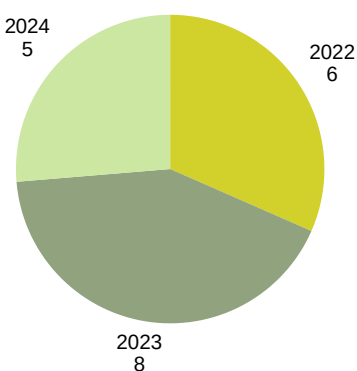


CIE

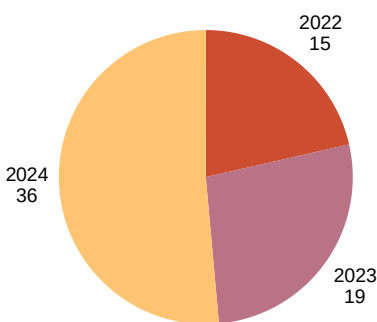
Agriviva Neuchâtel

Au cours de la saison écoulée, près de 900 jeunes ont passé une partie de leur temps libre en faisant un stage à la ferme. Ces aventures constituent des expériences inoubliables pour les jeunes. Découvrir en mettant la main à la pâte, tel est le principe d'Agriviva.

Famille neuchâteloises
receveuses



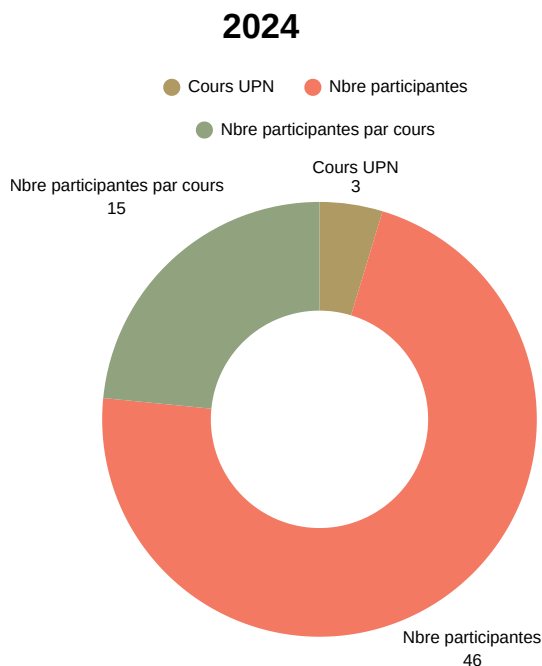
Jeunes placés
de l'extérieur



Économie familiale et diversification

Cours de formation continue 2024, groupes de paysannes UPN

Les membres de l'UPN ont eu le choix entre 3 cours/visite de formation continue. Nous avons collaboré avec Mmes Sandrine Furrer et Marie-France Schneider pour le cours "Méditation sonore", Mme Laetitia Petitpierre pour le cours "Fabrication de fromage", Mme Aurélie Chèvre pour la visite de la Lavanderaie.



L'École à la ferme

L'École à la Ferme est une association romande, constituée de sections cantonales, qui propose aux établissements scolaires un accueil pédagogique des enfants entre 4 et 15 ans dans des exploitations agréées.

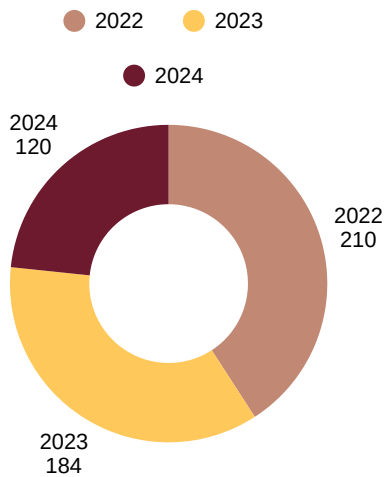


De plus amples informations sur l'école à la ferme sur notre site internet

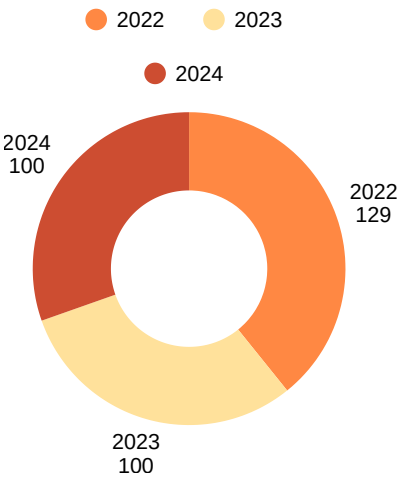
Gestion d'entreprise

En 2024, le nombre de dossiers de gestion a augmenté de 8.15% soit 305 demandes. En réalité le nombre de dossiers "conventionnels" (budgets d'exploitation (+1 unité), reprise d'exploitation (+3 unités), expertises foncières (=) et contrats d'association ou de CE (+3 unités) reste relativement stable. L'augmentation s'explique principalement par de nouveaux mandats (expertises agropeik et Agroimpact) confiés à La CNAV. Malgré la diminution constante du nombre d'exploitations, le nombre d'expertises reste stable.

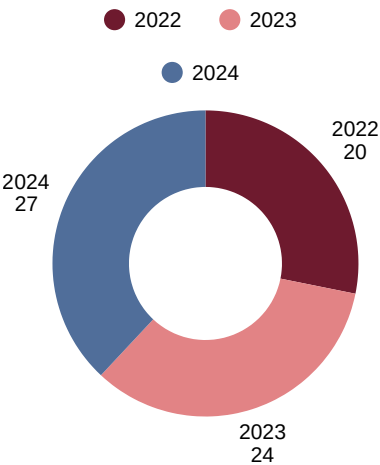
**Budgets d'exploitation
&
Variantes de budget supplémentaires**



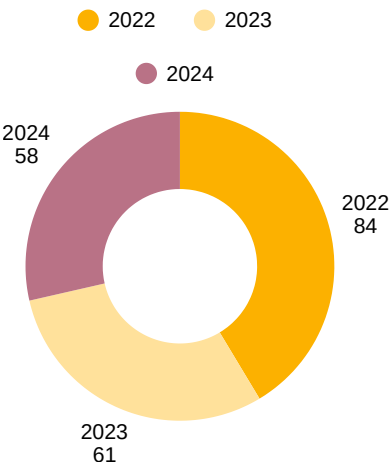
Expertises foncières



**Contrats d'association
&
Contrats de communauté**



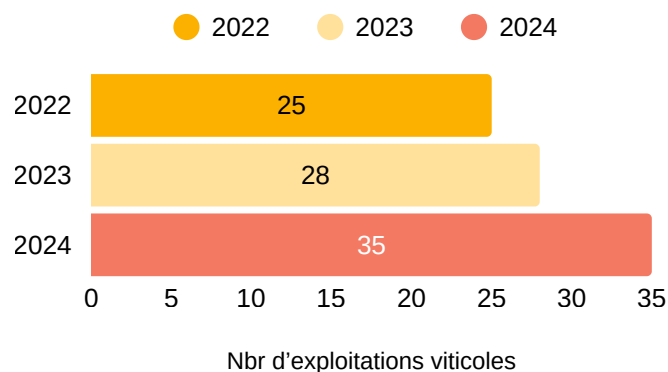
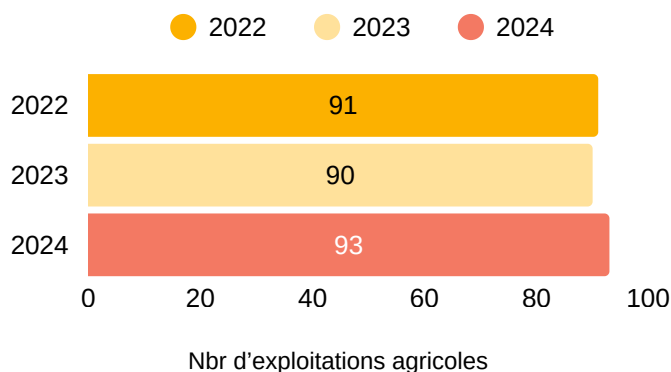
**Autres dossiers de gestion
&
Divers**



Production biologique

En 2024, 4 exploitations se sont reconverties à l'agriculture et/ou à la viticulture biologique et 6 nouvelles exploitations se sont inscrites pour débuter une reconversion en 2025.

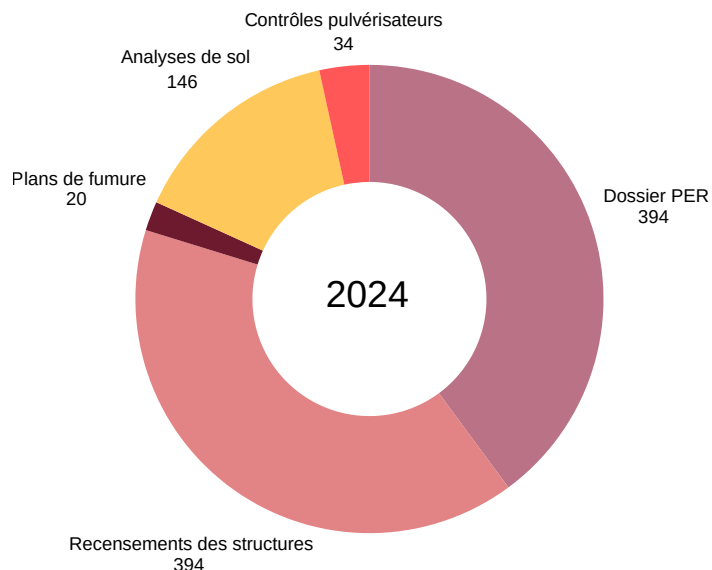
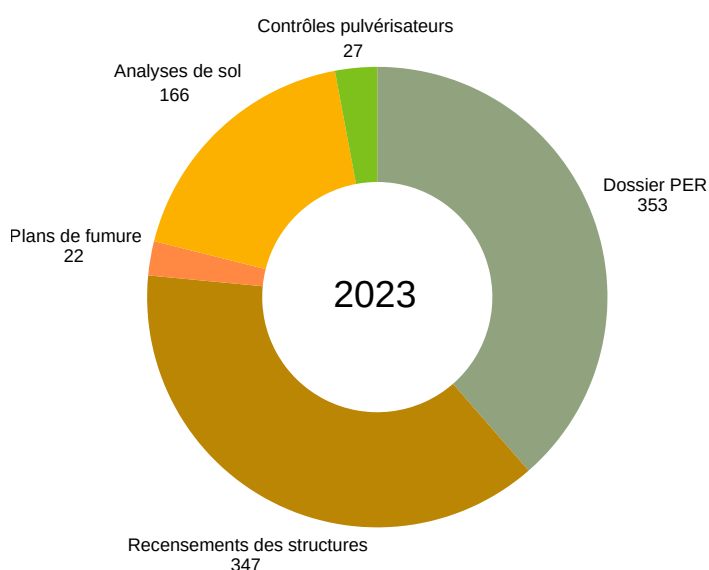
La CNAV propose un conseil de reconversion complet incluant les aspects techniques et économiques d'une reconversion. Elle offre également un soutien aux exploitants en reconversion pour les aspects administratifs (inscriptions et préparation au premier contrôle).



Production végétale et écologie

Prestations écologiques requises (PER)

Nous proposons des prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de compléter leurs documents afin que leurs exploitations respectent les conditions PER. La période administrative des dossiers PER s'étend de la fin janvier à la fin mars. Durant les deux dernières semaines d'avril, il est possible d'effectuer les dernières modifications du recensement.



Autres prestations et projets d'importance en 2024

Toutes les informations relatives à la biodiversité, au volet réseau, au projet qualité du paysage, Agroforesterie ainsi que conseil énergétique sont disponibles sur le site internet du service de l'agriculture, accessible via les QR codes ci-dessous.



Promotion de la biodiversité



Volet qualité et réseaux



Qualité du paysage



Agroforesterie



Énergie

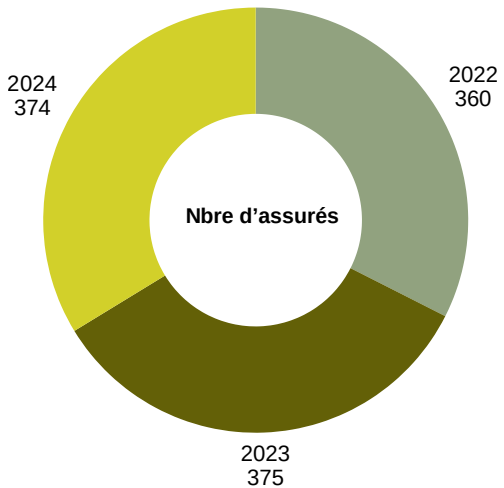
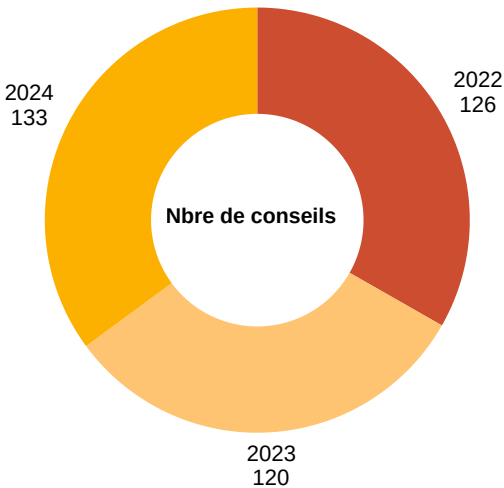
Production animale

En production animale, le secteur Conseil & Formation est particulièrement actif dans la formation des jeunes agriculteurs dans le cadre de leur CFC et de leur brevet.

Secteur Assurances

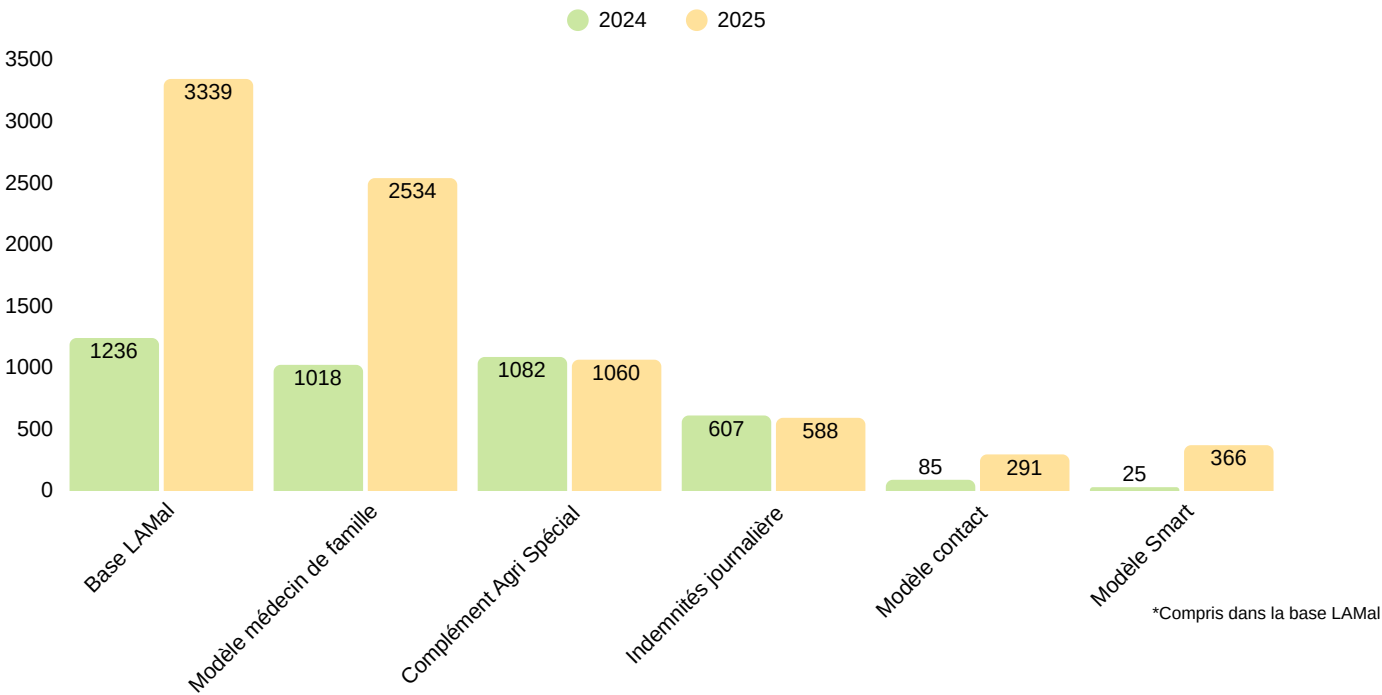
Fondation Agrisano

Mmes Laetitia Balossi, Sarah Haussener et Ludivine Houlmann assument les conseils portefeuille. Le nombre de conseils est resté stable en 2024.

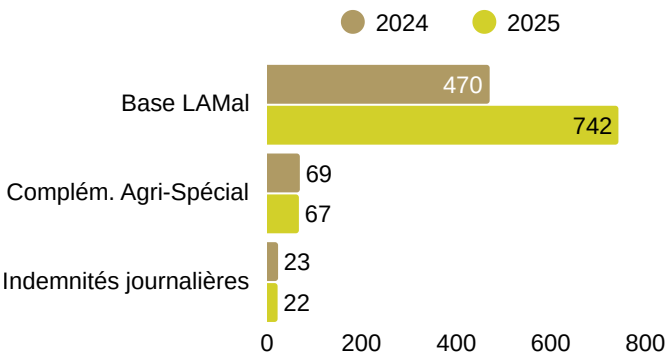


Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

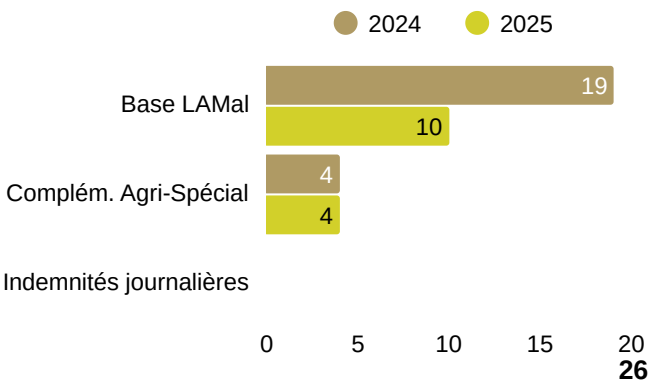
Statistique du nombre d'assurés Neuchâtel



Statistique du nombre d'assurés Vaud

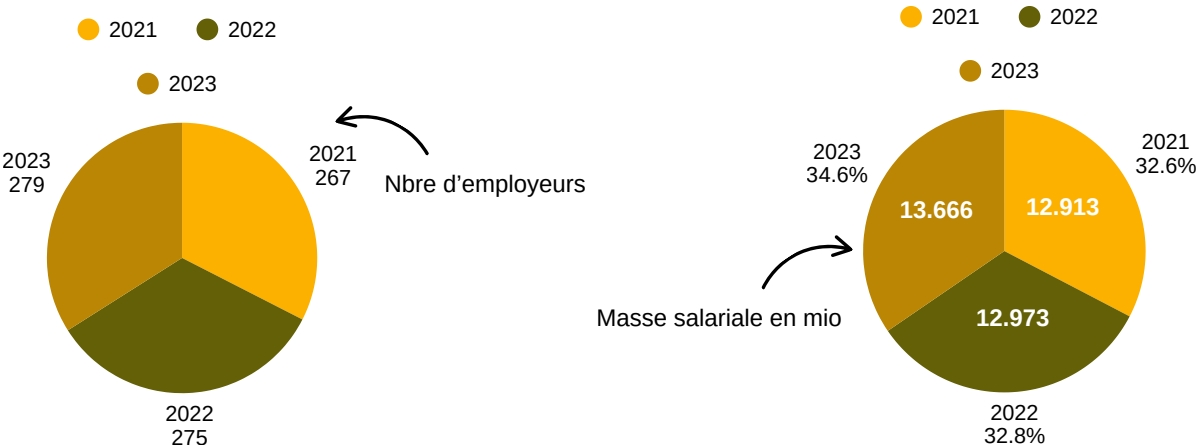


Statistique du nombre d'assurés Genève



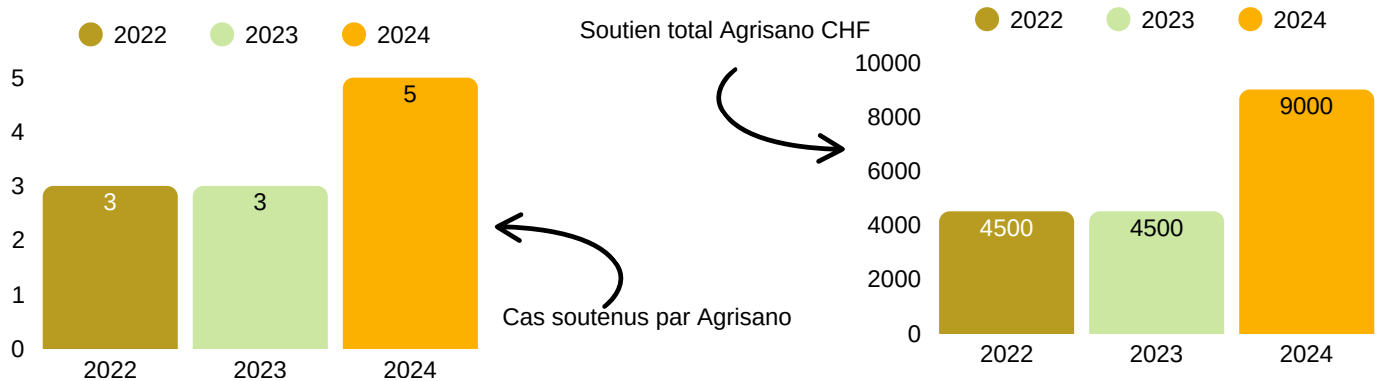
Assurance globale

Statistique du nombre d'employeurs assurés l'année précédente :



Le canton de Neuchâtel a introduit le salaire minimum de CHF 21.09 de l'heure en 2024 pour tout le monde. Le secteur agricole a obtenu une dérogation et le salaire minimum 2024 dans la profession est de CHF 17.93 de l'heure, auquel il faut ajouter les vacances et les jours fériés.

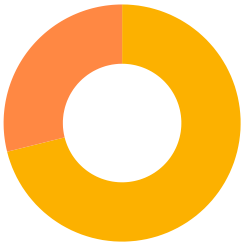
Dépannage agricole



Agrisano Prevos

Agrisano Prevos prévoyance 2ème et 3ème pilier pour les agriculteurs/trices indépendant/es

3ème pilier nouveaux assurés
13



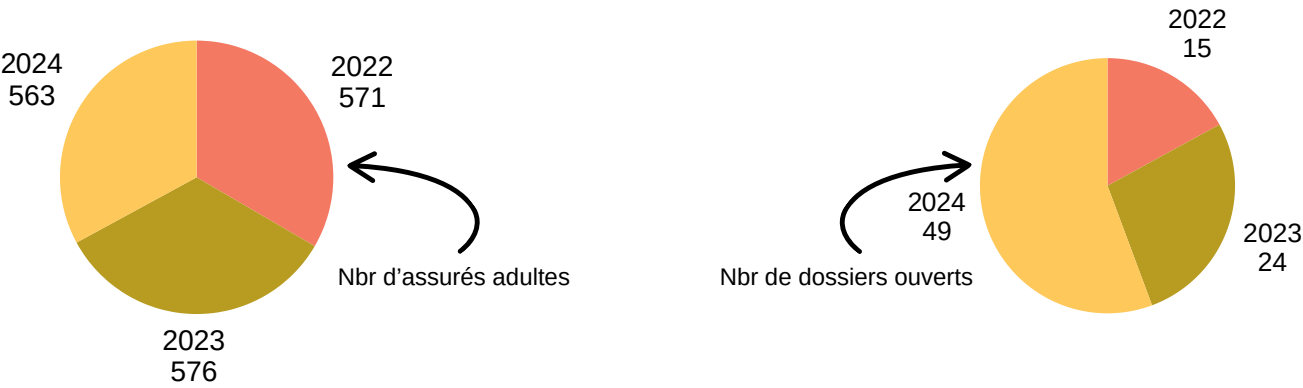
2ème pilier nouveaux assurés
32

Emmental assurances

Partenaire assurances choses.

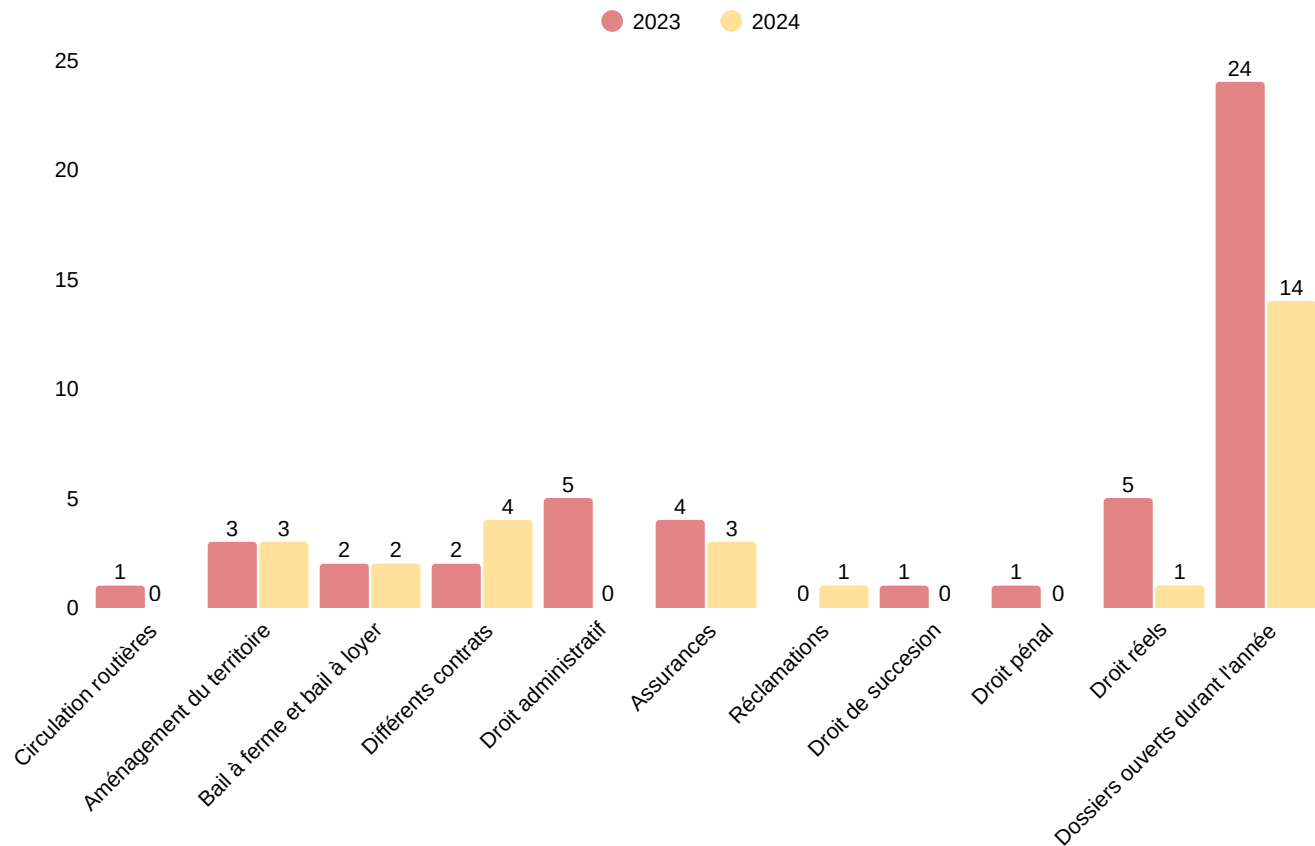
Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Statistiques du nombre d'assurés "Agri-protect" :



Nous remercions notre juriste M. Jérôme Huber de la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, pour sa collaboration.

Statistique du nombre de cas traités par sujet :



SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE

Structure agricole neuchâteloise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (SAGR) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "Projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

Structures d'exploitations	2000	2005	2022	2023	2024
Nbre total d'exploitations PER et bio*	976	923	669	658	658
Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture) *	915	869	619	607	604
Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)*	61	54	50	51	54
Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)*	34	41	89	92	93
Nbre d'exploitations viticoles biologiques*	2	4	28	31	35
Nbre communautés totales d'exploitations*	45	59	51	48	47
Nbre communautés partielles d'exploitations*	-	13	9	10	7
SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)*	36.1	37.9	46.4	50.5	50.7
Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha*	49	50	48	41	40
Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha*	111	99	87	75	74
Nbre total de vigneronns *	508	448	290	237	224
Nbre d'encavages*	88	79	74	69	65
Nbre d'encavages > 10'000 kg*	55	51	44	43	38
Nbre d'encavages > 50'000 kg*	22	23	15	23	17

Main d'œuvre	2000	2005	2022	2023	2024
Main d'œuvre totale**	3'216	2'730	2'226	2'213	2'217
Main d'œuvre emploi à plein temps**	1'891	1'692	1'358	1'333	1'318
Main d'œuvre étrangère**	242	189	242	232	229
Main d'œuvre suisse**	2'974	2'541	1'984	1'981	1'988
Main d'œuvre familiale**	2'552	2'206	1'621	1'618	1'612
Main d'œuvre suisse hors cadre familiale**	422	335	363	363	376
Unités de travail annuel famille**	1'850	1'676	1'279	1'270	1'258
Nbre d'apprentis CPNE-TN 1 AGR**	26	17	34	21	24
Nbre d'apprentis CPNE-TN 2 AGR**	26	23	32	21	23
Nbre d'apprentis CPNE-TN 3 AGR**	15	23	28	32	36
Nombre d'apprentis viticulteurs	3	6	9	11	9
Nombre d'apprentis cavistes	5	5	6	5	7
Nombre total d'apprenants	75	74	109	90	99

Structures laitières (année laitière)	2000/1	2005/6	2022	2023	2024
Nombre de producteurs de lait	717	606	331	328	316
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière	79'018	83'616	89'119	85'198	84'157
Production laitière par producteur en kg	110'206	137'980	269'241	259'750	266'320

Surfaces globales (en ha)	2000	2005	2022	2023	2024
Terres ouvertes***	5'197	4'609	5'136	5'166	5'316
Surface herbagère sans pâturages attenants***	17'335	17'757	18'178	18'126	18'081
Pâturages attenants***	10'367	10'419	8'348	8'364	8'220
Surface herbagère totale***	27'702	28'176	26'526	26'490	26'301
SAU totale***	33'644	33'497	31'662	31'656	31'617
Grandes cultures (en ha)	2000	2005	2022	2023	2024
Orge d'automne***	812	676	618	616	591
Triticale***	577	669	322	322	349
Blé d'automne***	1'296	1'089	1'407	1'326	1'320
Solde des céréales***	n.d.	140	186	229	233
Maïs ensilage***	629	645	746	760	791
Betteraves fourragères***	46	33	20	20	19
Betteraves sucrières***	33	42	89	107	128
Pommes de terre***	97	60	68	71	72
Colza alimentaire***	176	310	549	567	563
Colza matières premières renouvelables***	16	28	4	3	3
Soja***	28	19	27	27	22
Tournesol***	66	69	23	20	28
Pois protéagineux***	72	70	63	79	76
Jachères florales***	30	38	23	25	35

Surfaces herbagères (en ha)	2000	2005	2022	2023	2024
Prairies artificielles***	2'994	3'702	3'053	2'986	2'978
Prairies permanentes***	12'476	12'386	13'415	13'455	13'495
Pâturages***	n.d	n.d	8'335	3'620	3'431
Prairies extensives***	594	850	1'384	1'373	1'316
Prairies peu intensives***	1'145	721	335	312	292
Pâturages extensifs*	779	882	1'591	1'601	1639
Pâturages boisés*	n.d	n.d	3'143	3'143	3'150
Cultures spéciales (en ha)	2000	2005	2022	2023	2024
Vigne***	604	599	604.8	604	604
Chasselas***	292	229	147.7	147.7	140.8
Pinot noir***	263	293	334.6	334.6	335
Spécialités et autres***	49	77	122.5	121.7	128.2
Culture pommes ***	23	15	2.5	2.73	2.31
Culture poires ***	2.2	2.1	0.5	0.63	0.61
Culture fruits à noyaux ***	9.5	9.6	1.6	1.46	1.44
Matières premières renouvelables***	6.4	6.4	2.2	2.25	2.25
Pépinières***	7.2	9.4	5.3	5.31	5.31
Cultures sous abri total***	6.7	2.1	1.3	1.27	1.29
Hors SAU (en ha)	2000	2005	2021	2023	2024
Forêts (<i>Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs</i>) ***	2'226	2'338	2'204	2'180	2'180
Pâturages d'estivage*	5'465	4'380	3'730	3'742	3'791

Animaux (en têtes) Détenus par des exploitations agricoles	2000	2005	2022	2023	2024
Vaches laitières***	14'827	14'672	14'870	14'800	14'318
Autres vaches***	2'121	2'665	3'876	3'639	4'055
Jeunes bovins < 1 an***	n.d	n.d	12'044	12'861	12'919
Bovins > 1 an***	n.d	n.d	10'716	11'085	11'461
Bovins total***	39'637	40'386	41'506	42'385	42'753
Autres équidés***	170	176	534	520	509
Autres chevaux > 30 mois***	748	891	1'200	1'151	1'164
Équidés total***	1'350	1'539	1'734	1'671	1'673
Moutons total***	1'269	2'641	1'634	1'602	1'813
Chèvres traites***	90	132	282	293	268
Caprins total***	296	433	960	776	624
Truies d'élevage***	792	674	282	343	356
Porcs à l'engrais***	10'485	8'799	960	9'046	8'977
Porcins total***	13'794	12'666	10'359	9'389	9'343
Poules pondeuses***	36'230	32'418	51'245	51'200	49'715
Poulets de chair***	39'325	36'175	45'882	55'155	54'724
Dindes***	1'192	620	709	708	721
Autres animaux cons. fourrage grossier (lapins, lamas, alpagas, etc)***	34	89	618	673	602

*Source SAGR

**Source CNAV

***Source OFS

Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre, la comparaison avec d'autres cantons, voire même des régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). À noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après trois ans qu'elles sont considérées comme définitives.

Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs, au prix courant

Indicateurs	2000	2005	2023	2024
Production animale***	108'043	100'342	134'342	134'509
Production laitière***	65'146	60 '491	77'835	76'837
Viande bovine***	28'650	28'803	42'457	42'189
Viande porcine***	8'234	5'269	5'613	6'871
Viande ovine et caprine***	325	374	162	165
Viande de volaille***	2'299	2'033	2'778	2'890
Production œufs***	3'177	2'862	4'938	5'041
Production végétale***	109'500	108'202	101'105	94'593
Céréales***	12'340	8'059	6'547	4'780
Blé***	5'127	3'518	4'304	3'076
Orge***	4'469	2'348	1'223	925
Maïs grain***	547	425	127	147
Oléagineux***	1'180	1'553	2'093	2'036
Colza et navette***	777	1'249	1'907	1'809
Tournesol***	298	240	57	65
Betteraves sucrières***	317	343	751	826

Indicateurs	2000	2005	2023	2024
Pommes de terre***	1'424	852	1'633	1'578
Production fourragère ***	37'957	35'018	28'951	23'731
Maïs plante entière***	2'514	2'583	2'547	2'565
Herbages***	35'241	35'152	26'242	21'004
Produits maraîchers et horticoles***	27'996	27'359	24'786	24'888
Légumes frais***	1'851	2'336	2'164	2'161
Plantes et fleurs***	26'145	25'023	22'622	22'726
Fruits***	9'096	8'088	11'223	10'096
Pommes de table***	578	559	55	55
Raisins***	6'926	6'812	9'225	8'056
Vins***	17'710	19'233	24'227	25'757
Prestations de services agricoles***	7'446	10'170	11'658	11'825
Transformation de produits agricoles ***	2'025	1'529	1'601	1'568
Production agricole totale ***	231'823	223'590	272'808	267'143
Paielements directs à la production***	59'019	67'071	80'904	80'749
Produit brut agricole cantonal***	290'842	290'661	353'712	347'892

Indicateurs	2000	2005	2023	2024
Consommations intermédiaires***	146'905	150'700	167'377	162'660
Semences et plants***	6'117	6'503	4'909	4'989
Énergie***	9'772	11'012	14'901	15'542
Engrais***	3'267	4'109	5'495	4'837
Produits phytosanitaires***	2'975	2'438	1'731	1'767
Frais vétérinaires***	3'838	4'464	4'466	4'456
Aliments et fourrages achetés***	27'503	27'209	30'055	28'402
Aliments et fourrages propres***	40'091	37'767	29'701	25'868
Entretien des bâtiments et matériel***	12'045	15'627	20'202	20'309
Services agricoles***	6'654	13'061	15'704	16'098
Autres biens et services***	27'918	25'813	36'549	36'991
Assurances***	1'375	1'499	2'433	2'488
Valeur ajoutée brute***	84'918	72'890	105'431	104'483
Amortissements totaux***	36'910	38'052	41'237	40'918
Amortissements équipements***	20'824	22'617	26'539	26'504
Amortissements constructions***	12'975	12'138	11'301	11'008
Amortissements plantations***	2'758	2'642	2'798	2'772
Valeur ajoutée nette***	48'008	34'838	64'194	63'565

Indicateurs	2000	2005	2023	2024
Rémunération des salariés***	28'753	30'700	36'442	37'237
Impôts sur production (TVA)***	2'000	3'243	1'737	1'285
Fermages***	4'934	4'594	11'869	11'894
Intérêts créanciers***	4'845	4'915	4'898	4'906
Paielements directs à la production***	59'019	67'071	80'904	80'749
Revenu net d'entreprise***	67'302	58'711	90'369	89'231
Formation de capital***	-8'208	-8'714	-11'917	-13'325
Unité de travail famille (UTA à 2'800 h)**	1'850 UTA	1'676 UTA	1'270 UTA	1'258 UTA
Rémunération horaire moyenne**	CHF 13.00	CHF 12.50	CHF 22.06	CHF 21.54

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2023. Estimation pour 2024.

*Source SAGR

**Source CNAV

*** Source OFS

Analyse de l'année 2024 par la CNAV

Le produit agricole neuchâtelois 2024 s'établit à CHF 267 millions. En 20 ans, le produit brut agricole se situe à presque 350 millions y compris les prestations d'intérêt publique.

En parallèle, la consommation intermédiaire a légèrement baissé par rapport à 2023 mais elle reste élevée en comparaison d'il y a 20 ans pour notamment l'énergie, l'entretien des bâtiments et du matériel.

En outre, il est constaté une augmentation dans les biens et services et dans la rémunération des salariés expliquée par une réduction du nombre d'exploitations agricoles. Dès lors, le revenu net d'entreprise de CHF 89 millions est lié encore une fois au soutien étatique. Cela démontre bien que les prix payés à la production ne sont pas rémunérateurs en sachant que de nouvelles prestations ont été ajoutées générant du temps de travail supplémentaire.

Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire est restée stable, passant de CHF 22.06 à l'heure en 2023 à CHF 21.54 en 2024. Par ailleurs, les CHF 89 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises.

Ce revenu permet un revenu moyen du travail de la famille de CHF 60'338.65 par unité de travail famille ou CHF 5'028.20 par mois, ce qui n'atteint malheureusement pas la moyenne d'un salaire comparable. Nous pouvons en conclure qu'une partie des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage ou fait appel à des revenus hors activité agricole.